



Transport Scolaire

Commune déléguée de Segré

RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

INFORMATIONS AUX PARENTS

Fonctionnement :

La commune déléguée de Segré propose un service de transport scolaire urbain.

Ce transport fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis comme un bus. Les enfants de la commune déléguée de Segré, des écoles élémentaires (publiques et privées), ainsi que des deux collèges peuvent prendre le car régulièrement ou de temps en temps. Ce service n'est pas ouvert aux lycéens.

Inscription :

Pour avoir accès à ce service, une inscription en mairie est **obligatoire**.

Pour ce faire, le responsable légal doit remplir une fiche d'inscription et fournir une photo de l'enfant. Une carte de transport personnelle lui sera alors délivrée. Celle-ci sera exigée par le chauffeur à chaque montée dans le bus.

Tarifs :

L'adhésion au Transport Scolaire se fait au trimestre ou à l'année. Le règlement se fait auprès de l'accueil de la Mairie.

| | 1er enfant | 2ème enfant | 3ème enfant |
|-------------------|------------|-------------|-------------|
| Tarif trimestriel | 68,00 € | 48,00 € | 38,00 € |

Renseignements :

Service Affaires Scolaires au 02 41 92 23 99

Attention :

Nouveau circuit du transport scolaire : celui-ci est consultable sur le site internet de la commune déléguée de Segré : www.segreenanjoubleu.fr